



Contrat pro, non respect du domaine disciplinaire du diplôme

Par **zon zon**, le **29/05/2018** à **01:03**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat pro suivant une POE.
Nous sommes déjà 6 mois depuis le début du contrat pro.

Actuellement, je suis affecté à un poste dont le domaine disciplinaire (code NSF) ne correspond pas à celui du diplôme que je prépare.

Pour être plus précis, le diplôme que je prépare est celui de "Concepteur Développeur Informatique" qui est sous le code NSF "326t Programmation, mise en place de logiciels".

Les tâches qui me sont données relèvent du code NSF "326p Informatique, traitement de l'information (organisation, gestion)" ou peut être un autre, mais certainement pas 326t.

Jusqu'à présent, je suis incapable de justifier de compétences acquises pour le domaine 326t, compétences qui seront évaluées dans 6 mois lors de l'examen final et de l'élaboration d'un dossier de synthèse.

À ce sujet, mon manager/tuteur/responsable soutient que ce qui m'est proposé est bien un poste dont la teneur en tâches professionnelles répond correctement au contrat de professionnalisation que je suis.

Ce qui est effectivement vrai si on lit l'intitulé du poste que j'occupe à l'entreprise "Analyste développeur junior".

Cela dit, "analyste développeur" est un mot fourre-tout correspondant à de nombreux métiers différents dans l'informatique.

J'occupe un poste d'"analyste décisionnel", l'amalgame arrange beaucoup mon responsable...

L'entreprise a-t-elle le droit de m'imposer des tâches qui n'ont pas de rapport direct avec le diplôme préparé ?

Suis-je dans mon droit de réclamer des tâches qui correspondent à mon projet professionnel et au diplôme préparé ?

Par **P.M.**, le **29/05/2018** à **08:15**

Bonjour,

Je présume que par POE vous voulez dire Préparation Opérationnelle à l'Emploi...

Je pense qu'il faudrait que vous recherchiez un avis objectif au sein de votre établissement de formation théorique ou d'un médiateur...